



RÉGION ACADÉMIQUE  
NOUVELLE-AQUITAINE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

Direction des  
Examens et concours

DEC 4

Bureau des concours  
enseignants du second degré

**SONT DÉCLARÉS ADMIS À LA CERTIFICATION COMPLÉMENTAIRE  
DANS LE SECTEUR DISCIPLINAIRE « ENSEIGNEMENT D'UNE  
DISCIPLINE NON LINGUISTIQUE EN OCCITAN », session 2019**

les candidats dont les noms suivent, classés par ordre alphabétique,

***sous réserve, pour les enseignants stagiaires de l'enseignement public ou  
titulaires d'un contrat provisoire de l'enseignement privé sous contrat, de  
remplir les conditions réglementaires d'obtention de la certification :  
titularisation ou obtention d'un contrat définitif (cf. article 7 de l'arrêté du  
23 décembre 2003) :***

M. JULLIEN  
MME SISTERON

XAVIER  
DOMINIQUE

À Bordeaux, le 18 janvier 2019

Le président du jury  
M. Jean-Marie SARPOULET

L'inspecteur d'Académie  
Inspecteur Pédagogique Régional

Jean-Marie SARPOULET